



Metz, le 27 septembre 2019

Monsieur le Président du CTL,

Vous nous avez convoqués aujourd'hui en 2^e convocation du CTL ayant à l'ordre du jour un point d'étape informatif sur le nouveau réseau de proximité et le bilan de la campagne d'impôt sur le revenu.

Or, l'actualité est brûlante et s'accélère : dans la continuité des précédents appels à la grève, le lundi 16 septembre 2019 à nouveau plus d'un agent sur 3 (près de 36% au niveau national) était en grève à l'appel de l'intersyndicale Solidaires, FO DGFIP, CGT, CFDT-CFTC. La Moselle affiche cette fois encore un taux de gréviste supérieur (37,90%), à la moyenne nationale. Dans les services nommément concernés par la réorganisation les taux sont encore plus importants (plus de 60 % dans les SIP, SIE SIP-SIE, 44 % dans les trésoreries). Les agents, malgré la baisse de leur pouvoir d'achat revendiquent et expriment leurs inquiétudes légitimes.

19 trésoreries sur 29 et la quasi-totalité des SIP et des SIE du département étaient fermés.

Même si la mobilisation dans tous les départements a conduit à des inflexions récentes du discours ministériel (report de la fin de la période de concertation de 3 à 8 mois si nécessaire, absence de suppression de trésoreries en 2020 sauf accord du maire, suspension de projet d'agences comptables) les agents s'attendent au pire car chacun mesure les conséquences dévastatrices auxquelles aboutira inévitablement le plan DARMANIN. Aucune de nos missions, aucun d'entre nous ne sera épargné par ce programme, symbole d'une politique ultralibérale qui remet en cause l'ensemble de nos droits et garanties et dont la seule logique est le démantèlement de la DGFIP.

Les projets en cours dépassent largement la seule géographie revisitée. La transformation du réseau n'en représente qu'un seul élément, non des moindres en terme d'impacts pour les agents, les usagers, les élus.

Les déclarations de M DARMANIN du 3 septembre reprises dans son courrier aux agents sont alarmantes :

- 5775 suppressions d'emplois de 2020 à 2022 en sachant que la DDFIP sera encore exemplaire,
- recouvrement voire gestion de la plupart des taxes douanières à la DGFIP d'ici 2024, sans moyens supplémentaires annoncés mais au contraire en supportant les suppressions d'emplois planifiées.

Ajoutons à cela que l'objectif affiché du ministre de l'Action et des comptes publics est la création d'une agence unique de recouvrement fiscal et social dès 2022. À cet effet, une mission interministérielle dénommée France Recouvrement a été créée par le décret du 10 septembre 2019 pour une durée de 3 ans et sera chargée du pilotage de la réforme du recouvrement fiscal et social.

Dans ce paysage bouleversé, les buralistes des départements pilotes désignés cet été ont reçu leur dossier de présentation du dispositif qui les amènera à compter du 1^{er} janvier 2020 à recouvrer les impôts.

Armé du nouvel outil que constitue la loi de transformation de la fonction publique, ce programme s'inscrit dans celui plus global de suppressions massives d'emplois de fonctionnaires, d'externalisation de services et de destruction de la fonction publique.

Cette dernière à peine publiée le 7/8/2019, voilà que déjà se met en place le recrutement de contractuels à durée déterminée (4 en Moselle).

Or, les missions de la DGFIP servent l'intérêt général en toute neutralité et exigent une formation adaptée.

Le 19 septembre se déroulait la 1ere réunion sur les décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique qui fusionnent CT et CHSCT, limitent à portion congrue le rôle des CAP et facilitent les détachements d'office. Dans ce contexte dégradé et anxiogène, les droits et garanties des agents sont donc de surcroît menacés.

Dans ces conditions, vous comprenez aisément que nous ne siégerons pas à ce CTL.

Nous exigeons l'abandon de la géographie revisitée et de toutes les réformes mortifères pour la DGFIP et le service public

Nous revendiquons les moyens d'exercer nos missions dans des conditions décentes au bénéfice des usagers (élus et contribuables).

L'intersyndicale de la Moselle

